



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

PROCES-VERBAL

COMITÉ TECHNIQUE

DU

15 juin 2020

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale		X
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		X
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		X
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale		X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		X

SUPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Caroline BUSTOS	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Morgane SANCHEZ	Adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		
		Votants : 5	

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Aurélien SUBTIL	CGT		visio
Thierry COUPEAU	CGT		
Gaël BECOT	Convergence syndicale		visio
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale		X
Yves BERRY	Convergence syndicale		visio

SUPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Philippe PENNEQUIN	CGT		
Olivia MAURIC	CGT		
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale	X	
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale	visio	
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
		Votants : 4	

Monsieur Ghislain FOURNIER ouvre la séance à 15 heures 30.

Monsieur Dominique BENOIT, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure les fonctions de secrétaire de séance.

A l'invitation de Ghislain FOURNIER, Monsieur Gaël BECOT est désigné secrétaire adjoint de séance.

ORDRE DU JOUR

* * * * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020
- 2) Tableau des effectifs
 - création et suppression de postes à temps complet
 - création d'emplois non permanents pour le service interdépartemental d'archéologie préventive
- 3) Organisation du Service interdépartemental d'archéologie préventive
- 4) Organisation de la Direction interdépartementale de l'entretien et de l'exploitation de la voirie
- 5) Convention de disponibilité au titre de la formation et de l'activité opérationnelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine
- 6) Relevé des suites de la séance du 27 janvier 2020
- 7) Questions diverses

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020

Les membres du Comité technique formulent les remarques suivantes :

CONVERGENCE SYNDICALE :

La demande de précision sur la rédaction du point sur « la durée des contrats de travail » figurant aux « questions diverses » n'a pas été prise en compte, notamment en ce qui concerne le sens des mentions 3-2, 3-3

- ⇒ Il s'agit de l'article 3-2 et 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 concernant la vacance temporaire d'un emploi.
- ⇒ Cette précision sera apportée au PV.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°2 – Tableau des effectifs

- création et suppression de postes à temps complet
- création d'emplois non permanents pour le service interdépartemental d'archéologie préventive

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n° 3 – Organisation du Service interdépartemental d'archéologie préventive

La présentation de ce rapport est faite par Grégory DEBOUT, chef du Service interdépartemental d'archéologie préventive.

Les membres du Comité technique examinent le projet et formulent les remarques suivantes :

CONVERGENCE SYNDICALE :

Les agents responsables de cellule ont-ils bénéficié d'un avancement de grade ou d'une modification de leur rémunération ?

⇒ Non.

Il sera tenu compte de ces responsabilités dans le cadre du régime indemnitaire.

La fiche de poste a-t-elle été modifiée ?

⇒ Non.

La modification concerne moins de 20 % des activités des agents qui conservent leur mission principale de spécialiste.

Pourquoi cette réorganisation est-elle mise en place pendant la période du confinement ?

⇒ Cette réorganisation était envisagée bien avant la période de confinement.

⇒ La concertation préalable avec les agents du service a bien été réalisée.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n° 4 – Organisation de la Direction interdépartementale de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

La présentation de ce rapport est faite par Pierre NOUGAREDE, directeur du Service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie.

Les membres du Comité technique examinent le projet et formulent les remarques suivantes :

CONVERGENCE SYNDICALE :

Quel est le retour de la concertation préalable avec les agents ?

- ⇒ Cette réorganisation managériale permet de recentrer l'encadrement sur ses domaines de compétence.
- ⇒ Des ajustements à la marge sont envisageables.

La réorganisation par redéploiement est-elle suffisante pour répondre à l'augmentation des besoins actuels et futurs du service ?

- ⇒ L'absence d'augmentation des effectifs est comprise même si elle est regrettée par certains.

Qu'est-il fait pour pourvoir les postes vacants ?

- ⇒ La tension sur métiers concernés n'est pas spécifique à l'Etablissement et pour une grande part due à la concurrence de la Société du Grand Paris et l'épuisement du vivier de personnel partagé par les collectivités.
- ⇒ Des outils de recrutement spécifiques ont été développés : création d'une «marque employeur» spécifique, amélioration de la visibilité des annonces, témoignages en ligne, assistance au recrutement, recours à l'intérim (qui a permis quelques recrutements).

Quelle est la cotation du poste de chef d'unité de gestion du domaine public ?

- ⇒ Ce poste de chef d'unité est classé 3.3.

Peut-on faire évoluer les contrats de 2 ans ?

- ⇒ Il s'agit de l'application de la réglementation.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n° 5 – Convention de disponibilité au titre de la formation et de l'activité opérationnelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines et l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

Les membres du Comité technique examinent le projet et formulent les remarques suivantes :

CONVERGENCE SYNDICALE :

La rédaction est très imprécise voire incompréhensible dans certains cas (par exemple l'article 5) :

⇒ Il s'agit d'une convention type nationale.

Combien d'agents sont concernés et dans quels services ?

⇒ 6 (4 mis à disposition par le Département des Yvelines et 2 contractuels EPI).

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	4	
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n° 6 – Relevé des suites de la séance du 27 janvier 2020

Dépassement du quota d'heures supplémentaires autorisées :

Les membres du Comité technique ne formulent aucune remarque.

Convention d'application pour la viabilité hivernale :

Les membres du Comité technique ne formulent aucune remarque.

CONVERGENCE SYNDICALE :

Il est demandé un bilan suite à l'activité VH exécutée.

Mr Benoit précise qu'un bilan des activités VH et fauchage sera prévu lors du prochain CT.

Convention d'application pour les interventions sur espace public – gestion des abords :

Les membres du Comité technique ne formulent aucune remarque.

Carte de commissionnement :

Les membres du Comité technique ne formulent aucune remarque.

Questions diverses

Par messagerie en date du 29 mai, CONVERGENCE SYNDICALE a souhaité inscrire à l'ordre du jour les questions suivantes :

Avenir de l'EPI suite au décès de P. Devedjian

- ⇒ Le Conseil d'administration procédera à l'élection du Président de l'Etablissement le 16 juin.

Télétravail : retour d'expérience, mesures envisagées pour développer le dispositif (par exemple souplesse pour fixer les jours ...)

- ⇒ Aurélie SUBTIL insiste sur la nécessité de prendre en compte le contenu et la régularité du travail à domicile tout en maintenant de la souplesse.
- ⇒ Un bilan sera fait durant l'été et des propositions d'évolutions seront faites d'ici la fin de l'année.

CONVERGENCE SYNDICALE :

Convergence Syndicale souhaiterait être associé au bilan et à l'élaboration des propositions d'évolution

Congés et absences : règles particulières dans le contexte du CoVid19 (notamment : y aura-t-il des jours à poser ; quelle catégorie d'absence et impact sur la rémunération pour les agents absents par nécessité parentale ?...)

Versement d'une prime exceptionnelle liée aux implications/exposition des agents durant la crise

- ⇒ Les propositions concernant l'Etablissement sont en cours de réflexion et devront prendre en compte les décisions des deux départements.

CONVERGENCE SYNDICALE :

Convergence Syndicale souhaiterait être consulté pour l'élaboration des mesures

Communication interne vers les agents de l'EPI : nécessité d'une communication uniforme à leur intention, notamment pour éviter la confusion des communications parfois divergentes des 2 Départements.

- ⇒ Comme cela a été fait occasionnellement pendant la crise sanitaire, une communication spécifique sera adressée à tous les agents de l'Etablissement, quel que soit leur statut, chaque fois que cela sera jugé nécessaire.
- ⇒ De principe, une annotation « ne concerne pas les agents de l'EPI mis à disposition » est indiquée dans les messages de communication des RH;

Construction du dialogue social et notamment l'association des élus syndicaux en amont des prises de décision (et ne pas réduire ce dialogue au minimum et à la simple information, au même titre que les agents, des décisions prises).

- ⇒ Des réunions de travail seront proposées en fonction des sujets.

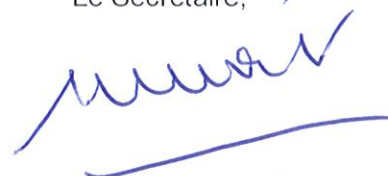
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 16 heures 45.

Le Président,

validé par GF 07/2020

Ghislain FOURNIER
Président de la commission
Personnel, administration
générale

Le Secrétaire,



Dominique BENOIT
Secrétaire général
de l'Établissement public
interdépartemental

Le Secrétaire adjoint



Gaël BECOT